



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2199

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de soutien à l'investissement local - Autorisation de programme complémentaire - Recettes - Ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public (ERP) - Reconstructions et restructurations moyennes de collèges - Restructuration du collège de Tassin la Demi Lune

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2199**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport
objet : <b>Fonds de soutien à l'investissement local - Autorisation de programme complémentaire - Recettes - Ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public (ERP) - Reconstructions et restructurations moyennes de collèges - Restructuration du collège de Tassin la Demi Lune</b>
service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017-1715 du 30 janvier 2017, le Conseil de la Métropole a autorisé le Président à solliciter auprès de l'Etat une contribution du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) pour appuyer les actions et projets innovants portés au pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon. Une série d'opérations inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la collectivité, portées et/ou conduites par la direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG), ont ainsi été retenues.

Les opérations concernées sont listées dans le tableau ci-après :

Projet programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)	Opération	Nature de dépense éligible	Montant de dépense éligible (en € HT)	Montant maximum de la subvention (en €)
0P35O4273A - Ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Réseaux, démolition et aménagements extérieurs	Bron - IDEF Amélioration de la performance énergétique - rénovation des réseaux enterrés	Travaux	1 420 000	<b>355 000</b>
0P28O5022A - Mise aux normes accessibilité des ERP ex-CG	Saint Priest - Collège Colette - Mise en accessibilité	Travaux	309 500	<b>77 375</b>
	Oullins - Collège La Clavelière - Mise en accessibilité	Travaux	366 667	<b>93 750</b>
		Etudes	8 333	
	Lyon 9° - Collège Jean de Verrazane - Mise en accessibilité	Travaux	276 000	<b>69 125</b>
	Vénissieux - Collège Paul Eluard - Mise en accessibilité	Travaux	318 000	<b>79 500</b>
	Saint Genis Laval - Collège d'Aubarède - Mise en accessibilité	Travaux	264 667	<b>68 250</b>
Etudes		8 333		

Projet programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)	Opération	Nature de dépense éligible	Montant de dépense éligible (en € HT)	Montant maximum de la subvention (en €)
"	Villeurbanne - Collège du Tonkin - Mise en accessibilité	Travaux	261 167	<b>67 375</b>
		Etudes	8 333	
0P34O3365A - Reconstructions et restructurations moyennes de collèges	Vaulx en Velin - Collège Duclos - Mise en accessibilité et isolation thermique	Travaux	451 406	<b>112 852</b>
0P34O3354A - Tassin La Demi Lune - Restructuration	Tassin La Demi Lune - Collège Rousseau - Façades - Menuiseries extérieures - Isolation intérieure - Chauffage ventilation	Travaux	1 765 000	<b>375 000</b>

L'objet du présent rapport est de permettre l'inscription au budget des recettes à venir.

L'émission des titres interviendra au fur et à mesure des travaux. Ces subventions seront caduques au 30 juin 2020 : il faudra que les opérations soient terminées à cette date ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**1° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance, pour un montant de 355 000 € en recettes, imputé au budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 17 750 € en 2018, 284 000 € en 2019 et 53 250 € en 2020, sur l'opération 0P35O4273A.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 300 000 € en dépenses et à 355 000 € en recettes.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 455 375 € en recettes, imputé au budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 7 388 € en 2017, 133 581 € en 2018, 268 263 € en 2019, 46 143 € en 2020, sur l'opération 0P28O5022A.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 500 000 € en dépenses et 455 375 € en recettes.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, formation, pour un montant de 112 852 € en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 5 643 € en 2017, 90 282 € en 2018, 16 927 € en 2019, sur l'opération n° 0P34O3365A.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 130 000 € en dépenses et 112 852 € en recettes.

**4° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, formation, pour un montant de 375 000 € en recettes, imputé au budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 18 750 € en 2018, 300 000 € en 2019, 56 250 € en 2020, sur l'opération n° 0P34O3354A.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 12 524 789 € en dépenses et 375 000 € en recettes.

**5° - La recette** d'investissement relative aux opérations de mises aux normes accessibilités des ERP ex-CG, aux reconstructions et restructurations moyens de collèges et à la restructuration du collège de Tassin La Demi Lune sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 1321 - fonction 221, selon l'échéancier suivant : 13 031 € en 2017, 242 613 € en 2018, 585 190 € en 2019 et 101 893 € en 2020.

**6° - La recette** d'investissement relative à l'opération de l'ancienne pouponnière de l'IDEF - Réseaux, démolition et aménagements extérieurs sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 1321 - fonction 421, selon l'échéancier suivant : 17 750 € en 2018, 284 000 € en 2019 et 53 250 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**